

**OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE**

## **RAPPORT DU COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT**

**ANNÉES 1999-2000**

**19 juin 2001**



## **Introduction**

L'enfance et la jeunesse constituent des compétences majeures de la Communauté française. Écoles, santé, loisirs, expression culturelle, animations socioculturelles ou sportives, accueil de l'enfant, prévention, décrochage scolaire, adoption, jeunes en difficulté ou en danger, protection de la jeunesse : il est peu de secteurs qui ne participent pas à la politique de l'enfance et de la jeunesse de la Communauté française. On peut estimer que directement ou indirectement, les 4/5 du budget de l'institution sont consacrés à cet ensemble.

Pour lui assurer une meilleure visibilité, le Gouvernement de la Communauté française a estimé qu'il y avait lieu de privilégier la création d'une structure qui pourrait jouer un rôle d'interface entre les différentes politiques menées en matière d'enfance et de jeunesse.

Par un arrêté du Gouvernement du 8 juin 1998, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a été institué au sein des services de la Communauté française et placé sous l'autorité du Secrétaire général. Il a pour vocation de fonctionner en étroite collaboration avec les autres services de l'administration et avec l'ONE.

Service du secrétariat général du Ministère de la Communauté française, l'Observatoire se voit attribuer un rôle neuf dans une structure administrative. Il s'agit de

- construire, organiser, mettre à jour les données documentaires transversales liées aux politiques et aux institutions de la Communauté française en matière d'enfance et de jeunesse ;
- mettre en œuvre et exploiter ces données, notamment pour formuler des avis.

L'Observatoire s'est progressivement mis en place dans le courant de l'année 1999, grâce à l'affectation de trois agents universitaires qui ont été rejoints ensuite par deux agents administratifs.

Pendant la période d'installation, deux types de tâches ont été menées de front :

- la constitution de bases de données : législations, institutions, contextes dans lesquels les institutions et les politiques s'inscrivent, état des savoirs et des données sociales, etc. ;

- la constitution d'un réseau de correspondants et de contacts dans les divers secteurs de la Communauté française.

Le Comité d'accompagnement a, pour sa part, été installé le 12 décembre 2000.

Au cours de l'année et demie d'activités de l'Observatoire qui fait l'objet de ce rapport, quelques réalisations notables ont vu le jour. On en retrouvera le détail et une brève description dans ce rapport.

Je voudrais cependant insister sur les difficultés qu'aurait pu rencontrer une telle initiative et sur la manière tout à fait positive dont elles ont été surmontées. En effet, il s'agit d'un service qui, par sa vocation transversale, ne peut être efficace que dans le cadre d'une collaboration étroite avec tous les départements du Ministère et avec l'ONE. Or, cela présuppose que les partenaires sont disposés à considérer positivement la perspective d'un décloisonnement des fonctions, ce qui constitue un réel enjeu pour des services publics aujourd'hui.

Aussi, il faut se féliciter de l'accueil réservé à l'Observatoire par tous les autres services qui ont perçu, dès sa création, l'intérêt de disposer d'un outil complémentaire à leur propre action, suffisamment souple et performant. Il constituera, dans les années qui viennent un instrument de plus en plus indispensable pour la définition de politiques nouvelles, parce qu'il a pour vocation de mieux rendre compte des réalités auxquelles sont confrontées les administrations directement au service des populations de la Communauté française.

Henry INGBERG  
Secrétaire général du Ministère  
de la Communauté française

## **Les bases légales**

L'Observatoire est constitué sur base d'un arrêté.

- L'arrêté du 8 juin 1998 relatif à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Plusieurs décrets ou arrêtés contribuent en outre à son organisation :

- Le décret du 30 mars 1983 portant création de l'Office de la Naissance et de l'Enfance tel que modifié notamment par le décret du 6 avril 1998 modifiant certaines dispositions en matière d'enfance et d'aide à la jeunesse.
- Le décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse tel que modifié notamment par le décret du 6 avril 1998 modifiant certaines dispositions en matière d'enfance et d'aide à la jeunesse.
- Le décret du 16 mars 1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitances.
- L'arrêté du 14 juin 1999 modifiant l'arrêté royal du 28 août 1977 remplaçant l'arrêté royal du 26 février 1970 portant création du Conseil de la Jeunesse d'Expression française.
- L'arrêté du 13 janvier 2000 relatif à la composition du Conseil d'avis créé par l'article 17bis du décret du 30 mars 1983 portant création de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, tel que modifié.
- L'arrêté du 13 avril 2000 portant désignation des membres du Comité d'accompagnement de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

## **Missions et tâches**

Les actions réalisées par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse dans le courant des années 1999 et 2000 sont présentées succinctement ci-dessous et mises en relation avec les missions que l'article 2 de l'arrêté du 8 juin 1998 attribue à l'Observatoire.

*L'Observatoire a pour mission de "dresser un inventaire permanent des politiques et des données sociales en matière d'enfance et de jeunesse, ... (et) des institutions et des associations compétentes en matière de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse" (Art. 2, 1°, a),b)).*

En exécution de cette mission, les activités suivantes sont réalisées:

- La réalisation d'un cadastre des institutions, associations et services (publics ou privés) agréés par la Communauté française et ayant pour public, destinataire des enfants ou des jeunes ;
- L'inventaire des politiques et des législations qui ont pour objet l'enfance et la jeunesse ;
- L'inventaire des données sociales (il s'agit de données essentiellement externes telles celles de l'Institut national des statistiques (INS), d'autres ministères fédéraux ou régionaux, d'institutions universitaires ou d'instituts de sondage).

*L'Observatoire a pour mission d'émettre " ... des avis sur toute question relative à l'enfance, la jeunesse et l'aide à la jeunesse, notamment en ce qui concerne l'élaboration de critères de programmation des institutions et services...la création de nouvelles institutions ou associations ...(et le cas échéant leur) réorganisation" (Art. 2, 2).*

A la demande du Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française, l'Observatoire a rédigé, en novembre 2000, une note de synthèse sur les mesures visant l'égalité des chances des jeunes en Communauté française.

A la demande du Ministre de l'Enfance, l'Observatoire a établi, en novembre 2000, une note de synthèse intitulée : L'accueil des enfants de 2<sup>1/2</sup> à 12 ans en Communauté française – Etat de la question .

Depuis 1999, le Ministre de l'Enfance a par ailleurs chargé l'Observatoire de représenter la Communauté française dans les Comités d'accompagnement locaux des 28 expériences pilotes menées en Région wallonne en matière d'accueil extra-scolaire. Chaque collaborateur de niveau 1 était chargé d'un groupe de communes.

A la demande du Secrétaire général du Ministère de la Communauté française, l'Observatoire a remis un avis sur le rapport relatif aux actions et positions par rapport à la question de la détention des mineurs, accompagnés et non accompagnés, dans les centres fermés pour étrangers en situation illégale.

En ce qui concerne les programmations d'institutions et de services, la Ministre de l'Aide à la Jeunesse a chargé l'Observatoire de constituer – sur base des données disponibles à la Direction générale de l'Aide à la Jeunesse – une cartographie des services privés de l'aide à la jeunesse<sup>1</sup>. Celle-ci permet d'éclairer les instances concernées dans leurs processus de prise de décisions pour l'agrément des services, dans le cadre de la réforme en cours du secteur privé. Le travail réalisé entre janvier et avril 2000 a abouti à la réalisation de 92 cartes, complétées par 26 tableaux et 14 graphiques.

L'Institut de Gestion de l'environnement et de l'Aménagement du Territoire (IGEAT, Université libre de Bruxelles - ULB) a contribué à la mise en œuvre technique de la cartographie. Celle-ci constitue un

---

<sup>1</sup> [http://www.cfwb.be/oejaj/carto/page\\_carto.htm](http://www.cfwb.be/oejaj/carto/page_carto.htm)

nouvel outil de référence pour le secteur de l'Aide à la Jeunesse qui ne disposait jusque là d'aucune information exhaustive.

L'Observatoire a pris en charge, à la demande et en la présence de la Ministre de l'Aide à la jeunesse, les rencontres dans les arrondissements organisées pour présenter le contenu de la cartographie et faciliter son utilisation. Cette information était destinée aux Conseils d'arrondissement mais aussi aux organisations patronales et syndicales, ainsi qu'aux commissions consultatives.

Il faut noter que l'Observatoire – à partir de l'ensemble de ces éléments et en collaboration tant avec le Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse que les Conseils d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse – compte contribuer à l'affinement des critères de programmation. L'objectif recherché est de mettre à la disposition des instances de décision un outil leur permettant de rencontrer davantage les besoins des enfants et des jeunes en difficulté et de leur famille.

Un représentant de l'Observatoire participe aux travaux de la Commission d'agrément, notamment afin de présenter les données de la cartographie pour l'examen par Province ou Arrondissement.

Tenant compte des réflexions d'un groupe de travail constitué de praticiens qui souhaitent disposer d'informations objectives sur la maltraitance, l'Observatoire a élaboré un document intitulé "Projet de protocole de récolte de données relatives à la maltraitance". Le projet doit encore recevoir l'aval des instances administratives concernées en vue d'être soumis au Gouvernement. Il consiste en une récolte de données qui, une fois analysées, permettraient de mieux l'ampleur du phénomène. Ce travail devrait permettre aux principaux acteurs d'optimiser leurs actions à l'égard des enfants et des familles.

L'Observatoire a en outre participé au groupe de travail mis sur pied par le Délégué général aux droits de l'enfant concernant la détention de mineurs, accompagnés ou non, dans les centres fermés pour étrangers en situation illégale.

*L'Observatoire a pour mission de promouvoir et faire connaître "toute initiative dont l'objectif est d'améliorer la situation des enfants et des jeunes... et mettre en œuvre pour la Communauté française les dispositions contenues aux articles 42 et 44 de la Convention internationale du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant"*  
(Art.2, 3)

En ce qui concerne la promotion des initiatives, l'Observatoire a lancé un appel à la création d'un réseau d'échange d'expériences, d'idées, de projets innovants. Toutes les associations, tous les acteurs intéressés par l'existence d'un tel réseau ont été invités à signaler leurs projets à l'Observatoire qui se chargera de les diffuser afin d'en faire profiter le plus grand nombre de personnes, et de permettre un échange d'expériences entre les différents promoteurs.

A l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention des Nations Unies des droits de l'enfant, l'Observatoire a publié une brochure intitulée "La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant – des réalisations concrètes en Communauté française Wallonie-Bruxelles"<sup>2</sup>.

L'Observatoire a également été associé à la campagne "Ce n'est pas parce que je suis un enfant que je n'ai rien à dire" menée par le Délégué général aux droits de l'enfant. A cette occasion, plus de trois mille productions d'enfants sur le thème des droits de l'enfant ont été analysés. Les résultats ont été communiqués au Parlement de la Communauté française et au Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française.

Une étude sur les sports de quartiers est en cours de réalisation. Elle a un caractère limité et constitue la suite d'une enquête subventionnée par la Fondation Roi Baudouin.

Dans la perspective de la rédaction du rapport quinquennal de l'avancement de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en Communauté française, l'Observatoire a pris l'initiative de préparer la rédaction du rapport de 2004 en créant un groupe "permanent" de suivi. Il rassemble les administrations concernées et les ONG ainsi que les conseils d'avis et s'élargira aux structures dans lesquelles les enfants et les jeunes sont présents.

*L'Observatoire a pour mission de faire "des recommandations visant à favoriser la collaboration entre l'ONE, les services du Gouvernement et les associations"*  
(Art. 2, 4).

Dans le domaine neuf et transversal de l'accueil des enfants de 2 ½ à 12 ans, en dehors des heures scolaires, la collaboration de l'Observatoire a été sollicitée à plusieurs reprises pour :

<sup>2</sup> [http://www.cfwb.be/oejaj/prod/page\\_prod.htm](http://www.cfwb.be/oejaj/prod/page_prod.htm)



- un inventaire des différentes contributions de la Communauté française dans ce domaine en concertation avec les administrations de l'enseignement, de l'aide à la jeunesse, de la culture, du sport et de la santé ;
- l'organisation de deux journées d'étude en concertation avec l'administration de la Région wallonne ;
- la rédaction d'un modèle d'état des lieux et d'analyse des besoins de l'accueil en dehors des heures scolaires ;
- la participation à la rédaction par l'ONE d'une brochure sur le code de qualité et le projet d'accueil.

A la demande du Ministre de l'Enfance, le coordinateur de l'Observatoire a participé au débat télévisé "Mise au point" organisé par la télévision - RTBF en novembre 1999 sur les milieux d'accueil.

L'Observatoire a participé aux travaux concernant l'élaboration d'un "Guide à l'usage des intervenants – L'aide aux enfants victimes de maltraitance".

*L'Observatoire a pour mission de "coordonner les résultats des études et recherches scientifiques réalisées en matière d'enfance, de jeunesse et d'aide à la jeunesse et, s'il échet, réaliser de telles études ou recherches"*  
(Art. 2, 5).

En ce qui concerne la coordination des rapports de recherches, l'élaboration d'un modèle de base de données relatives aux publications et recherches au sein du Ministère est en cours.

L'Observatoire a participé activement à l'organisation de la mission des experts chargés par l'OCDE de l'examen thématique sur l'accueil et l'éducation des jeunes enfants. L'Observatoire a ensuite contribué à la rédaction du rapport qui sera publié en 2001.

D'autre part, en conformité avec la Déclaration de Politique Communautaire, la Ministre de l'Aide à la Jeunesse a confié à l'Observatoire une étude qualitative sur la situation et le vécu des jeunes délinquants par rapport à leur placement en IPPJ ou aux prestations éducatives ou philanthropiques qu'ils doivent accomplir. A cet

effet, l'Observatoire a conclu une convention avec l'Université libre de Bruxelles - ULB et l'Université catholique de Louvain - UCL.

Ainsi, le Gouvernement pourra disposer de données qualitatives qui font cruellement défaut jusqu'ici concernant les mineurs délinquants.

## **Les moyens de communication de l'Observatoire.**

L'Observatoire entend assurer la diffusion d'une partie des informations dont il dispose.

A cet effet, le site Internet de l'Observatoire a été développé.

<http://www.cfwb.be/oejaj>

Ce site doit encore faire l'objet de certains développements notamment pour le réseau d'échanges ou la mise à la disposition de données.

En outre, la communication de l'Observatoire prend la forme de publications à caractère ponctuel, liées à des études ou des avis demandés, ou à caractère plus systématique, dans les cas d'études statistiques ou de travaux de l'Observatoire.

C'est ainsi que la Cartographie des services privés de l'Aide à la Jeunesse a été publiée à 900 exemplaires, la brochure consacrée aux dix ans de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant à 5000 exemplaires,...

## **Représentation**

L'Observatoire, en vertu de dispositions de décrets et arrêtés, siège au sein de divers organes:

- Le Conseil de la Jeunesse d'Expression française;
- Le Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse ;
- La Commission d'agrément des services privés en aide à la jeunesse ;
- La Commission permanente de l'enfance maltraitée et sa commission d'agrément;
- Le Conseil d'administration et le Bureau de l'ONE pour les matières relevant de l'agrément des milieux d'accueil, ainsi que le Conseil d'avis;
- Et, à la demande de différents interlocuteurs, à divers groupes de travail ainsi au comité de projet de l'Observatoire de l'Enfant de la Commission communautaire française.

L'Observatoire est parfois sollicité pour représenter la Communauté française, y compris sur le plan international, ce qui implique une collaboration avec le CGRI et la Direction des relations internationales relevant du Secrétariat général. (Exemple : participation au nom de la Communauté française au comité d'accompagnement du programme DAPHNE consacré à la prévention de la violence envers les femmes et les enfants).

## **Personnel de l'Observatoire et affectation des tâches**

Le fonctionnement de l'Observatoire est fondé sur le principe de la décision collégiale des agents de rang 12 pour ce qui concerne la programmation des travaux.

### Benoît Parmentier

#### **Coordinateur de l'Observatoire**

Licencié en psychologie sociale

- Institut central des cadres (organisation de jeunesse de coordination, formation d'animateurs)
- Cabinets ministériels (jeunesse, aide à la jeunesse, enfance, immigration, santé, social)
- Autres expériences :  
mouvements de jeunesse, asbl d'éducation permanente, membre du comité de gestion du service de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la précarité, membre suppléant du Conseil d'administration du Centre pour l'Egalité des chances et de lutte contre le Racisme.

**Prise de fonction** : le 1<sup>er</sup> juillet 1999

**Statut administratif** : agent contractuel de niveau 1

Anne-Marie Dekoninck

**Chargée plus particulièrement du secteur "Aide à la Jeunesse"**

Psychologue

- Ministère de la justice :  
Centre de formation et de perfectionnement des cadres de l'Office de la protection de la jeunesse,  
organisation formation, bibliothèque spécialisée
- Ministère de la Communauté française:  
Centre d'information de formation et de perfectionnement, administration de l'aide à la jeunesse  
organisation formation du personnel
- Secrétariat du Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse

**Prise de fonction** : le 1<sup>er</sup> septembre 1999

**Statut administratif** : agent statutaire, Directrice

Dominique Delvaux

**Chargée plus particulièrement de l'organisation des bases de données et de la coordination des rapports de recherche ;**

Historienne

- Chercheur à l'Université de Liège :  
banque de donnée historique des communes ;  
histoire de la population belge au 19<sup>ème</sup> siècle ;  
les élections en Belgique au 20<sup>ème</sup> siècle.
- Direction du service d'étude des FPS
- Conseillère au cabinet du Ministre de la Culture, Charles Picqué

**Prise de fonction** : le 7 juillet 1998

**Statut administratif** : agent contractuel de niveau 1

David Deschryver

**Chargé plus particulièrement de la logistique informatique**

- Office de Protection de la Jeunesse
- Communauté française, administration de l'Aide à la Jeunesse (informatisation des services, formation)

**Prise de fonction** : le 1<sup>er</sup> septembre 1999

**Statut administratif** : agent statutaire, premier assistant

Claire Beke

**Secrétaire-documentaliste**

Diplômée de l'enseignement supérieur pédagogique pour l'éducation de l'enfance inadaptée, psychomotricienne  
Secrétaire spécialisation bureautique

- Chef éducatrice dans un institut médico-pédagogique
- Divers secrétariats (gestion promotion sociale, cabinets ministériels, Conseil supérieur de l'audiovisuel).

**Prise de fonction** : le 10 juillet 2000

**Statut administratif** : agent contractuel , niveau 2<sup>+</sup>

## **Prévisions**

Pour l'année 2001, l'Observatoire aura essentiellement pour mission de continuer les nombreuses actions en cours de réalisation. La plus importante est la finalisation de la base de données dont la mise à jour constituera une activité récurrente.

Un effort particulier sera déployé pour améliorer encore les collaborations entre les différents intervenants des secteurs concernés.

Le programme de travail pour l'année 2001 a été adopté par le Comité d'accompagnement du 12 décembre 2000.

## **Capacités techniques de l'Observatoire Matériel informatique**

Une des particularités d'un Observatoire est de manipuler des outils informatiques qui dépassent les besoins de la bureautique courante. Le personnel de l'Observatoire doit se familiariser notamment avec des logiciels de statistiques (*Statistica*), de cartographie (*Arcview*) ou de "reporting" (analyse fine) (*Cognos*). Une bonne maîtrise de la conception et de l'utilisation d'une base de données est également requise (*Access*).

Selon les nécessités liées à leurs fonctions, les membres du personnel s'inscrivent dans des processus de formation.

L'utilisation de tels logiciels nécessite un matériel de pointe.

Le personnel a jugé opportun de profiter de ce contexte informatique particulier pour organiser le travail en ayant recours le plus largement possible aux outils informatisés, y compris pour les tâches quotidiennes. De ce fait, les services de l'Observatoire peuvent constituer une des références pour l'évolution de l'utilisation de l'informatique de l'ensemble du MCF.



## **Comité d'accompagnement**

### **Composition**

Monsieur Henry INGBERG, Secrétaire général du Ministère de la Communauté française;

Madame Danièle LECLEIR, Administratrice générale de l'ONE;

Monsieur José DOOMS, Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique (admis à la retraite le 10 octobre 2000);

Monsieur Jean-Louis LUXEN, Administrateur général de l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé et des Sports;

Madame Martine LAHAYE, Directrice générale de la Direction générale de la Culture;

Monsieur Marc VAINSEL, représentant le Conseil d'administration de l'ONE ;

Madame Maryse TONON, représentant le Conseil d'administration de l'ONE ;

Madame Véronique TELLIER, représentant le Conseil d'administration de l'ONE ;

Monsieur Denis MATHEN, représentant le Conseil de la Jeunesse d'Expression française ;

Madame Sophie DE KUYSSCHE, représentant le Conseil de la Jeunesse d'Expression française ;

Monsieur Didier DEROBERTMASURE, représentant le Conseil de la Jeunesse d'Expression française ;

Monsieur Edwin de BOEVE, représentant le Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse ;

Monsieur Guy LAURENT, représentant le Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse ;

Monsieur Jacques LOISEAU, représentant le Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse ;

Monsieur Claude LELIEVRE, Délégué général aux Droits de l'Enfant;

Madame Kathleen DELVOYE, représentant le Ministre-Président, chargé des Relations internationales ;

Madame Virginie VANDEPUTTE, représentant le Ministre du Budget, de la Culture et des Sports ;

Madame Dominique DECOUX, représentant le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE ;

Madame Carine LOTIN, représentant le Ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres ;

Madame Claudine VERSTRAETEN, représentant la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;

Madame Marie-Laure STENGERS, représentant la Ministre de l'Audiovisuel ;

Monsieur Marc BERTHOLOME, représentant le Ministre de la Jeunesse, de la Fonction publique et de l'Enseignement de Promotion sociale ;

Madame Christine MAHIEU, représentant la Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé ;

Madame Anne-Marie DEKONINCK, Directrice à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse ;

Madame Dominique DELVAUX, Chargée de mission à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse ;

Monsieur Benoît PARMENTIER, Chargé de mission à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

## Réunions

Le Comité d'accompagnement a été installé sous la présidence du Secrétaire général du Ministère de la Communauté française, M. Henry Ingberg, le 12 décembre 2000.

Au cours de cette première réunion, les points suivants furent abordés :

- accueil du Secrétaire général et exposés des trois Ministres de tutelle;
- présentation des missions de l'Observatoire, du Comité d'accompagnement et de ses membres par le Secrétaire général;
- projet de règlement d'ordre intérieur et décision de tenir une réunion par trimestre;
- programme de travail.